

578 - Comparatif des régimes Frais de Santé de CSEC - IPECA Excellence vs. APS La Neptune

Grille de garanties 2025

Code couleur : Garantie Excellence plus favorable
Garantie Excellence moins favorable
Garanties équivalentes
Difficilement comparables

Rappel : PMSS 2025	3 925 €
--------------------	---------

Les prestations en euros s'ajoutent à l'éventuel remboursement de la Sécurité Sociale

NATURE DES ACTES ⁽¹⁾		
HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE y compris maternité		Assiette
Frais de séjour	Conventionné	BR
	Non conventionné	BR
Honoraires médicaux et chirurgicaux	Conventionné - Praticiens DPTM	BR
	Conventionné - Autres Praticiens	BR
	Non conventionné	FR/BR
Forfait journalier hospitalier (sans limitation de durée)		FR
Forfait patient Urgence (FPU)		FR
Chambre particulière	Conventionné	€/ jour
	Non conventionné	€/ jour
Frais d'accompagnement enfant de moins de 12 ans		€ / jour
Frais d'accompagnement pour plus de 65 ans		€ / jour
Frais de transport en ambulance acceptés SS		FR / BR
SEJOURS DIVERS (maison de repos, sanatorium, préventorium, aérium, centre de rééducation ou de réadaptation fonctionnelle)		
Secteur conventionné		BR
Secteur non conventionné		BR
ACTES MEDICAUX		
Généralistes, Spécialistes	Conventionné - Praticiens DPTM	BR
	Conventionné - Autres Praticiens	BR
	Non conventionné	BR
Actes chirurgie (ADC), actes techniques médicaux (ATM), actes d'imagerie médicale (ADI), actes d'échographie (ADE)	Conventionné - Praticiens DPTM	BR
	Conventionné - Autres Praticiens	BR
	Non conventionné	BR
Auxiliaires médicaux (y compris Psychologues conventionnés)		BR / FR
Analyses		BR / FR
PAHARMACIE ACCEPTEE SECURITE SOCIALE		
Médicaments remboursés SS		BR
DENTAIRE		
Soins dentaires conservateurs, chirurgicaux ou de prévention		BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité Sociale du Panier 100% Santé		FR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité Sociale du Panier Maîtrisé	Inlay/Onlay	BR
	Autres prothèses dentaires	BR
Prise en charge dans la limite des HLF		BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité Sociale du Panier Libre	Inlay/Onlay	BR
	Autres prothèses dentaires	BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité Sociale		BR reconstituée
Orthodontie remboursée par la SS		BR
Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale		BR reconstituée
Implantologie non remboursé par la Sécurité sociale		€ / an
Parodontie non remboursée par la Sécurité sociale		€ / an
PROTHESES NON DENTAIRES ACCEPTEES SECURITE SOCIALE		
Prothèses auditives - Panier 100% Santé		FR
Prothèses auditives - Panier Tarif Libre		BR
Piles, et autres accessoires et consommables remboursées par la Sécurité Sociale		BR
Orthopédie et autres prothèses		BR

IPECA Excellence	
Niveau 1 (Excellence 1)	Niveau 2 (Excellence 2)

450% BR	1000% BR
450% BR	1000% BR
450% BR	100% FR
450% BR	100% FR
450% BR	100% FR
100% FR	100% FR
100% FR	100% FR
150 €	250 €
150 €	250 €
75 €	100 €
75 €	100 €
100% FR	100% FR

--	--

300% BR	450% BR
300% BR	450% BR
300% BR	450% BR
300% BR	450% BR
300% BR	450% BR
300% BR	450% BR
100% FR	100% FR
100% FR	100% FR

100% BR	100% BR
---------	---------

450% BR	550% BR
100% FR	100% FR
450% BR	550% BR
450% BR	550% BR
450% BR	550% BR
450% BR	550% BR
450% BRR	550% BRR
450% BR	550% BR
450% BRR	550% BRR
1 000 €	1 500 €
400 €	600 €

100% FR	100% FR
---------	---------

450% BR	550% BR
450% BR	550% BR
450% BR	550% BR

Régime APS NEPTUNE	
Régime de Base (APS BASE)	Régime Amélioré (APS Amélioré)

300% BR	300% BR
75% FR maxi 250% BR	75% FR maxi 300% BR
300% BR	300% BR
200% BR	200% BR
75% FR maxi 200% BR	75% FR maxi 200% BR
100% FR	100% FR
100% FR	100% FR
45 €	45 €
30 €	30 €
100% FR	100% FR
200% BR	400% BR

300% BR	300% BR
75% FR maxi 250% BR	75% FR maxi 300% BR

150% BR	320% BR
130% BR	200% BR
135% BR	160% BR
190% BR	470% BR
170% BR	200% BR
135% BR	160% BR
100% BR	100% FR
100% BR	100% BR

100% BR	100% BR
---------	---------

100% BR	100% BR
100% FR	100% FR
125% BR	125% BR
275% BR	400% BR
125% BR	125% BR
275% BR	400% BR
275% BRR	300% BRR
300% BR	450% BR
	350% BRR

100% FR	100% FR
---------	---------

260% BR (limité à 1 700€ yc RSS)	300% BR (limité à 1 700€ yc RSS)
100% BR	100% BR
300% BR	500% BR

IPECA Excellence 2 vs. APS NEPTUNE	
Excellent 2 vs APS Base	Excellent 2 vs APS Amélioré

+700%	+700%
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
0%	0%
0%	0%
+205 €	+205 €
+220 €	+220 €
Excellence 2 < APS Base	Excellence 2 < APS Amélioré
+100 €	+100 €
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré

-300%	-300%
Excellence 2 < APS Base	Excellence 2 < APS Amélioré

+300%	+130%
+320%	+250%
+315%	+290%
+260%	-20%
+280%	+250%
+315%	+290%
Excellence 2 > APS Base	0%
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré

0%	0%
----	----

+450%	+450%
0%	0%
+425%	+425%
+275%	+150%
+425%	+425%
+275%	+150%
+275%	+250%
+250%	+100%
+550%	+200%
+1 500 €	+1 500 €
+600 €	+600 €

0%	0%
----	----

Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
+450%	+450%
+250%	+50%

578 - Comparatif des régimes Frais de Santé de CSEC - IPECA Excellence vs. APS La Neptune
Grille de garanties 2025

Code couleur : Garantie Excellence plus favorable
Garantie Excellence moins favorable
Garanties équivalentes
Difficilement comparables

Rappel : PMSS 2025	3 925 €
--------------------	---------

Les prestations en euros s'ajoutent à l'éventuel remboursement de la Sécurité Sociale

NATURE DES ACTES ⁽¹⁾		
OPTIQUE		
RENOUVELLEMENT DE L'EQUIPEMENT OPTIQUE		
Forfait Verres/ Monture du Panier 100% Santé ⁽²⁾	FR	
Prise en charge dans la limite des PLV (Sécurité Sociale + Complémentaire Santé)		
Monture du Panier tarif libre	€	
Verres du Panier tarif libre	Verre simple	€
	Verre complexe	€
	Verre très complexe	€
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale	€ / an / bénéficiaire	
Lentilles refusées par la SS ou jetables	€ / an / bénéficiaire	
Chirurgie réfractive	€/œil	
CURE THERMALE acceptée par la Sécurité Sociale, frais de traitement et honoraires , frais de voyage et d'hébergement (forfait)	RSS+€ / forfait	
MATERNITE / ADOPTION		
Forfait par enfant déclaré	€	
MEDECINES DOUCES NON REMBOURSEES PAR LA SECURITE SOCIALES		
Acupuncture, chiropractie, ostéopathe, diététicien	€	
Pédicure, podologue, Psychologues	€	
AUTRES FRAIS MEDICAUX COURANTS		
Automédication (Contraception, rhume et rhinite allergique, trousse du voyageur et sevrage tabagique)	€/an	
Tensiomètre (non remboursé par la Sécurité Sociale)	€/an	

IPECA Excellence	
Niveau 1 (Excellence 1)	Niveau 2 (Excellence 2)

Forfait annuel	
100% FR	100% FR
200€ / an	300 € / an
250€ / an	400€ / an
RSS+200€	RSS+300€
200 €	300 €
500 €	750 €
500 €	500 €
150€/année civile (yc étiopathe)	250€/année civile (yc étiopathe)
150 €	250 €
50 €	100 €

Régime APS NEPTUNE	
Régime de Base (APS BASE)	Régime Amélioré (APS Amélioré)

1 équipement tous les 2 ans, cette période de 2 ans est réduite à 1 an notamment en cas de l'évolution de la vue justifiée et pour les -16 ans (2)	
100% FR	100% FR
75€ / 2 ans	100€ / 2 ans
80 € / 2 ans	160 € / 2 ans
97 € / 2 ans	193 € / 2 ans
97 € / 2 ans	193 € / 2 ans
100% BR + 230€ / an	100% BR + 460€ / an
230 €	460 €
385 €	770 €
385 €	770 €
25€/séance limité à 5 séances au total / an / bénéficiaire	25€/séance limité à 5 séances au total / an / bénéficiaire

IPECA Excellence 2 vs. APS NEPTUNE	
Excellent 2 vs APS Base	Excellent 2 vs APS Amélioré

Conditions prévues par Excellence 2 plus favorables	
0%	0%
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 < APS Amélioré
+70 €	-160 €
+750 €	+750 €
+115 €	-270 €
-385 €	-770 €
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 < APS Base	Excellence 2 < APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré
Excellence 2 > APS Base	Excellence 2 > APS Amélioré

FR = frais réels, RSS = remboursement Sécurité sociale. Ticket modérateur (TM) = différence entre 100% du tarif SS et le remboursement SS. BR = Base de remboursement de la Sécurité sociale. HLF = Honoraire Limite de facturation. PLV = Prix Limite de Vente. PMSS = Plafond mensuel de la sécurité Sociale.
DPTM = Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée (regroupant l'Option pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM) et l'Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique (OPTAM-CO))

- (1) En secteur non conventionné, la BR correspond à la base du tarif d'autorité.
- (2) Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans, à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L. 165-1, notamment pour kes enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de vue (au moins 0,5 dioptries d'un verre, ou d'au moins 0,25 dioptries pour chacun des deux verres, ...). Pour l'appréciation de la période permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition d'un équipement optique (ou du premier élément de l'équipement dans l'hypothèse d'un remboursement en deux temps).
- (3) Si intervention dans le cadre de praticiens inscrit auprès d'une association agréée.